

## Questions et réponses sur l'examen de médecin spécialiste en pédiatrie

Mario Bianchetti  
Rodo O. von Vigier, Berne

Il y a quatre ans déjà, M. le Prof. M.G Bianchetti nous a renseigné, dans une interview parue dans Paediatrica (Paediatrica 2001; 12: 51-52), sur ses expériences en tant que président de la commission des examens. Depuis, il a organisé et effectué avec ses collaborateurs pour la huitième fois les examens pour l'obtention du titre de médecin spécialiste en pédiatrie.

C'est la raison pour laquelle nous tirons ici un nouveau bilan et transmettons les dernières informations aux intéressés.

### Quels changements importants sont survenus dans l'organisation durant les dernières années?

Depuis 3 ans, l'organisation pratique des examens est réalisée très efficacement par le secrétariat de la Société Suisse de Pédiatrie à Fribourg, une prestation très appréciée par les examinateurs et surtout par les candidats.

### L'examen écrit se fait sous forme de questions-réponses brèves; quels avantages et désavantages y voyez-vous?

Il est malheureusement bien connu que lors d'un examen écrit on vérifie surtout le savoir. Les questions à choix multiple contrôlent surtout la reconnaissance passive de réponses correctes. Les questions-réponses brèves, choisies pour les examens pratiques en pédiatrie, prouvent au moins les connaissances actives du candidat. Les questions-réponses brèves de nos examens sont bien connues des lecteurs de Paediatrica sous la rubrique «Quiz FMH» et les textes des examens écrits pour l'obtention du titre FMH en pédiatrie ont été intégralement publiés sur le site de la Société Suisse de Pédiatrie: [www.swiss-paediatrics.org/agenda/examen\\_fmh/index\\_fr.htm](http://www.swiss-paediatrics.org/agenda/examen_fmh/index_fr.htm). Ces questions sont par ailleurs très appréciées par nos collègues en Allemagne qui ont conseillé de les publier sous forme de livre de poche.

### Comment se différencient fondamentalement les buts visés par les examens écrits et les examens oraux?

Les examens pratiques (le terme «pratiques» caractérise plus précisément ces examens

que le terme «oraux») vérifient le savoir-faire du candidat et non seulement le savoir. Cela inclut la faculté de prendre une anamnèse, d'examiner un enfant, d'analyser une situation et de planifier la prise en charge. Et surtout cela permet aussi d'apprécier le contact avec l'enfant et les parents. Les examinateurs et les membres de la commission des examens ont conclu, lors d'un séminaire tenu l'année passée, que l'examen pratique exige beaucoup plus de travail et de temps et surtout une formation post-graduée plus longue que l'examen écrit. Pour ces raisons, le règlement des examens a été sensiblement modifié.

### Comment se passeront donc les examens pour l'obtention du titre de spécialiste dans le futur?

Nous avons procédé à deux changements majeurs: d'une part, les candidats ne sont plus admis à l'examen écrit qu'après une période de formation post-graduée de trois ans, d'autre part la réussite de l'examen écrit représente une condition d'admission aux examens pratiques (qui se font au courant de la 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> année de formation post-graduée).

### À quelles tâches, difficultés et dépenses en temps et énergie sont confrontés les examinateurs des examens pratiques?

Chaque candidat est examiné à l'aide des cas de trois enfants d'un cabinet pédiatrique. Le même enfant est présenté à deux candidats qui se trouvent donc confrontés à un examen en principe identique. Cela implique un scénario écrit avec les questions, le temps disponible et les exigences pour les candidats. Pour les pédiatres pratiquant en privé qui fonctionnent comme examinateurs pendant 2 à 3 jours, cela représente un investissement qualitativement et quantitativement très important.

### Quel feed-back recevez-vous de la part d'anciens candidats?

Je participe régulièrement aux examens en tant que co-examineur et je constate que les candidats considèrent le choix des enfants et des questions comme très adéquats.

Malgré ces feed-back positifs, est-ce que des problèmes apparaissent de la part des candidats?

Un grand problème est dû au fait que chaque année plusieurs candidats souhaitent modifier la date de l'examen peu de jours avant la date fixée, certains candidats se retirent même au dernier moment. Cela représente une grande dépense en temps pour le secrétariat de la SSP et surtout pour les pédiatres qui ont accepté l'organisation respectivement la réalisation de l'examen.

### Est ce possible de comparer la valeur des examens suisses à ceux d'autres pays?

Une commission nationale qui examine les futurs pédiatres n'existe pas à ma connaissance dans les pays voisins comme la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Les pays mentionnés ont par contre manifesté de l'intérêt pour nos examens; dans ce contexte, je présenterai fin mai les examens de pédiatrie suisses en Italie.

### Où les candidats peuvent-ils obtenir des renseignements complémentaires concernant les examens?

Mme K. Schmutz, secrétariat de la Société Suisse de Pédiatrie (téléphone: 026 350 33 44; [secretariat@swiss-paediatrics.org](mailto:secretariat@swiss-paediatrics.org)) est à disposition pour tout renseignement.

### Quel bilan personnel tirez-vous après huit ans de présidence de la commission des examens et comment voyez-vous le futur de cette commission?

Je suis très reconnaissant au Prof. L. Paunier qui a réussi à me convaincre, alors qu'il était président de notre société, d'accepter cette tâche très intéressante. L'effort est pourtant considérable et je suis de l'avis que le comité de la SSP devrait trouver au plus tard dans une année un successeur.

Monsieur le professeur Bianchetti, je vous remercie d'avoir répondu à ces questions.